

CONTRAT DE LOCATION
(ARTICLE 12 DU CODE DES COURSES AU GALOP)

Ce contrat n'est qu'un résumé, sans aucune approbation de son contenu, à l'usage de FRANCE GALOP. Les parties déclarent que ce contrat traduit l'essentiel de leurs intentions et qu'il n'est l'objet d'aucune contre-lettre. Il appartient aux parties de prendre toutes les dispositions nécessaires pour le fonctionnement de ce contrat.

CHEVAL objet de la location	Nom : pays de naissance : (en majuscules) sexe : race : année de naissance : N° SIRE: Père : Mère :
--	--

I	BAILLEUR(S) (en pourcentage et sans décimales)	II
	<u>CHACQUE BAILLEUR DOIT ETRE PREALABLEMENT AGREE PAR LES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP (AU MINIMUM AGREMENT ELEVEUR)</u> COLONNE I : Part de propriété sur le cheval COLONNE II : n'est à compléter que s'il y a plusieurs bailleurs, et dans le seul cas où la part que chacun doit recevoir sur les sommes dues pour la location (voir cadre A) est différente de sa part de propriété	
%	Bailleur 1 - Nom: Prénom..... adresse:	%
%	Bailleur 2 - Nom: Prénom..... adresse:	%
%	Bailleur 3 - Nom: Prénom..... adresse:	%
%	Bailleur 4 - Nom: Prénom..... adresse:	%
%	Bailleur 5 - Nom: Prénom..... adresse:	%
%	Bailleur 6 - Nom: Prénom..... adresse:	%
100%	= Total =	100%

Paraphe de chaque bailleur et de chaque locataire

LOCATAIRE(S) (en pourcentage et sans décimale)	III
<u>CHAQUE LOCATAIRE DOIT ETRE PREALABLEMENT AGREE PAR LES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP (PROPRIETAIRE OU ASSOCIE)</u>	
<p>La colonne III est à compléter s'il y a plusieurs locataires. Les pourcentages mentionnés servent à la répartition entre chacun des locataires des sommes gagnées par le cheval, des sommes dues pour la location et des sommes dues au titre du Code des Courses au Galop pour la participation du cheval aux courses</p>	
Locataire 1 - Nom: Prénom	%
adresse:	
Locataire 2 - Nom: Prénom	%
adresse:	
Locataire 3 - Nom: Prénom	%
adresse:	
Locataire 4 - Nom: Prénom	%
adresse:	
Locataire 5 - Nom: Prénom	%
adresse:	
Locataire 6 - Nom: Prénom	%
adresse:	
Locataire 7 - Nom: Prénom	%
adresse:	
Locataire 8 - Nom: Prénom	%
adresse:	
Locataire 9 - Nom: Prénom	%
adresse:	
Locataire 10 - Nom: Prénom	%
adresse:	
Total	100%

Paraphe de chaque bailleur et de chaque locataire

A CONDITIONS FINANCIERES ENTRE BAILLEUR(S) ET LOCATAIRE(S)

FRANCE GALOP gère exclusivement les contrats prévoyant le paiement de la location sous la forme d'**un pourcentage unique (sans décimale)** sur les sommes gagnées par le cheval (*les sommes gagnées par le cheval comprennent: les allocations, la prime au propriétaire et la part sur la poule*).

Pourcentage sur les sommes gagnées par le cheval en paiement de la location dû par le(s) locataire(s) au(x) bailleur(s) :

.....% (H.T. ou T.T.C. en fonction du statut fiscal du (des) bailleur(s))

Ce pourcentage ne peut être supérieur à 30%

B DUREE DU CONTRAT

DUREE DETERMINEE : - jusqu'au: inclus (jour, mois et année)

Préciser si : - Non renouvelable.

- Renouvelable par tacite reconduction pour une nouvelle année.

DUREE INDETERMINEE :

Très important : Consulter les conditions de résiliation du contrat à durée indéterminée dans la notice explicative pour remplir un contrat de location (durée du contrat).

C PARTICIPATION DU CHEVAL AUX COURSES A RECLAMER

le cheval est autorisé à participer aux courses à réclamer.
pour un prix de réclamation minimum de: € . (information facultative).
 n'est pas autorisé à participer aux courses à réclamer.

Dans le cas où le cheval objet du présent contrat est autorisé à participer aux courses à réclamer :

Le locataire ou chaque locataire est autorisé à réclamer le cheval pour son compte personnel (*).
 n'est pas autorisé à réclamer le cheval pour son compte personnel.

(*) Dans le cas où l'autorisation ci-dessus est donnée, la réclamation du cheval par l'un des associés, agissant pour son compte personnel, entraîne d'office la résiliation du contrat, cet associé devenant ainsi l'unique propriétaire du cheval.

D PARTICIPATION DU CHEVAL AUX COURSES A OBSTACLES

le cheval est autorisé.
 n'est pas autorisé.
à participer aux courses à obstacles.

Paraphe de chaque bailleur et de chaque locataire

NOM DU CHEVAL :

NOM DEDIE A L'ASSOCIATION DE LOCATAIRES:
.....

COULEURS DEDIEES A L'ASSOCIATION DE LOCATAIRES

Combinaisons classées par ordre de préférence (précisez en toutes lettres les dispositifs et les couleurs choisis).

N

Casaque :
.....
.....
Manches :
.....
Toque :
.....



S

Casaque :
.....
.....
Manches :
.....
.....
Toque :
.....
.....

R

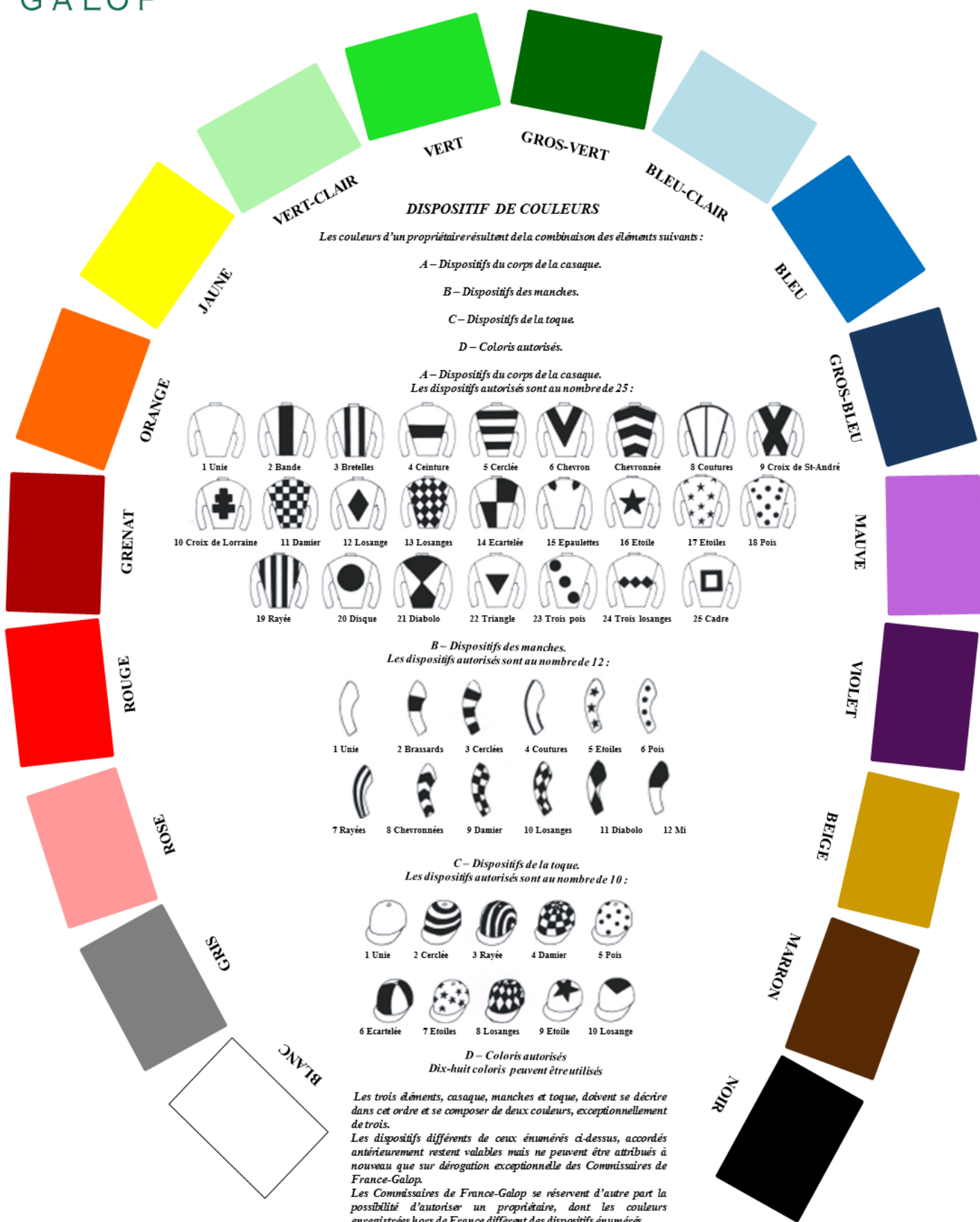
Casaque :
.....
.....
Manches :
.....
.....
Toque :
.....



Paraphe de chaque bailleur et de chaque locataire



COULEURS DES PROPRIETAIRES



DISPOSITIF DE COULEURS

Les couleurs d'un propriétaire résultent de la combinaison des éléments suivants :

A – Dispositifs du corps de la casaque.

B – Dispositifs des manches.

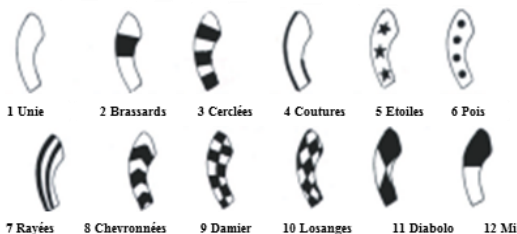
C – Dispositifs de la toque.

D – Coloris autorisés.

A – Dispositifs du corps de la casaque.
Les dispositifs autorisés sont au nombre de 25 :



B – Dispositifs des manches.
Les dispositifs autorisés sont au nombre de 12 :



C – Dispositifs de la toque.
Les dispositifs autorisés sont au nombre de 10 :



D – Coloris autorisés
Dix-huit coloris peuvent être utilisés

Les trois éléments, casaque, manches et toque, doivent se décrire dans cet ordre et se composer de deux couleurs, exceptionnellement de trois.

Les dispositifs différents de ceux énumérés ci-dessus, accordés antérieurement restent valables mais ne peuvent être attribués à nouveau que sur dérogation exceptionnelle des Commissaires de France-Galop.

Les Commissaires de France-Galop se réservent d'autre part la possibilité d'autoriser un propriétaire, dont les couleurs enregistrées hors de France diffèrent des dispositifs énumérés ci-dessus, à faire courir dans les courses régies par le présent Code, sous les couleurs qui lui ont été accordées hors de France.

I MODIFICATION DU CONTRAT DE LOCATION

Pour être autorisé à déclarer la modification du contrat, le locataire dirigeant doit avoir reçu l'accord de :

- du bailleur - la majorité des bailleurs - tous les bailleurs - bailleurs (nombre)
 - la majorité des locataires - tous les locataires - locataires (nombre)

Modification concernant l'administration du cheval: toute modification du contrat dans les clauses touchant l'administration du cheval (clauses figurant à la colonne II, III et aux cadres A, B, C, D, G, H, I, J et L) **doit faire l'objet d'un avenant** déposé par le locataire dirigeant, sous sa seule responsabilité, attestant de l'accord des autres contractants donné conformément à la présente clause.

Modification concernant la disposition du cheval: toute modification aux clauses du contrat touchant à la disposition du cheval (clauses figurant à la colonne I, au cadre E, et au cadre F si cette modification conduit à autoriser la participation aux courses d'obstacles) **implique une résiliation du contrat ainsi que le dépôt d'un nouveau contrat.**

J DEMANDE DE REPARTITION FINANCIERE ENTRE LES SIGNATAIRES DU CONTRAT

Les signataires du présent contrat demandent que FRANCE GALOP

- | | | | |
|----------------|--------------------------|---|--|
| Effectue | <input type="checkbox"/> | } | la répartition des sommes gagnées par le cheval et des sommes dues en vertu du Code des Courses du Galop, sur le compte de chaque intéressé, selon les indications portées au présent contrat. |
| n'effectue pas | <input type="checkbox"/> | | |

ATTENTION : POUR ETRE VALABLE CE CONTRAT DOIT IMPERAIVEMENT ETRE REVETU DE LA SIGNATURE DE CHAQUE BAILLEUR ET CHAQUE LOCATAIRE

J'atteste avoir pris connaissance de la réglementation et de la notice explicative pour remplir un contrat de location, disponible en ligne.

Contrat établi en originaux, chaque partie doit conserver un exemplaire original. Un original supplémentaire doit être adressé pour enregistrement à France Galop.

A : le :

Signature de chaque intéressé après y avoir porté la mention "*bon pour accord*"

Bailleur 1	Bailleur 2
Bailleur 3	Bailleur 4
Bailleur 5	Bailleur 6

Locataire 1	Locataire 2
Locataire 3	Locataire 4
Locataire 5	Locataire 6
Locataire 7	Locataire 8
Locataire 9	Locataire 10